



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 22 - EV/DP/NF – 096

Objet : Examen du projet de révision
allégée n° 1 du PLU de
Saint Germain de Calberte.

**Monsieur Le Président
Communauté de Communes des
Cévennes au Mont Lozère
Route Nationale
48160 COLLET DE DEZE**

Aurillac, le 10 mars 2022

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 13 janvier 2022 vous avez bien voulu nous faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE.

La commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE est située dans :

- l'aire géographique de production des AOP "Châtaigne des Cévennes" et "Pélardon",
- l'aire géographique de production des IGP "Agneau de Lozère", "Poulet des Cévennes / Chapon des Cévennes", "Miel des Cévennes" et "Volailles du Languedoc".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 48, INAO Montpellier